

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
au Chef de la Délégation de la République Socialiste de Roumanie*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 5 mai 1967

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer aux récents entretiens entre les représentants du gouvernement du Canada et les représentants du gouvernement de la République Socialiste de Roumanie au sujet des prétentions financières canadiennes contre la Roumanie et des prétentions financières roumaines contre le Canada.

Le gouvernement canadien propose l'ouverture de négociations en vue d'un règlement forfaitaire de toutes les prétentions financières contre la Roumanie du gouvernement du Canada et de citoyens canadiens. Il est entendu que le gouvernement roumain est disposé à négocier en vue d'un accord qui ne soit pas moins favorable au Canada que ne l'ont été à d'autres pays les accords conclus par la Roumanie en règlement des prétentions contre la Roumanie de la part de ces autres pays ou de leurs citoyens.

Le gouvernement canadien propose en outre que le règlement tienne compte de toutes les prétentions financières roumaines contre le Canada. Le gouvernement canadien est disposé à négocier en vue d'un accord qui ne soit pas moins favorable à la Roumanie que ne l'ont été à d'autres pays les accords conclus par le Canada en règlement des prétentions contre le Canada de la part de ces autres pays ou de leurs citoyens.

Le gouvernement du Canada propose que les négociations commencent à Bucarest à une date prochaine à fixer d'un commun accord.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me confirmer que le gouvernement roumain consent à l'ouverture des négociations en accord avec les propositions énoncées plus haut.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

*Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures du Canada*

Son Excellence George Macovescu,
Premier Vice-Ministre des Affaires étrangères
de la République Socialiste de Roumanie